



Encore des sujets supprimés !

Par **beatles**, le **20/07/2025** à **10:05**

Bonjour,

Marck.ESP, où sont passés les sujets, qui ne vous conviennent pas :

- **Suspension permis pour consommation de cannabis au volant**
- **Suspension permis pour consommation de cannabis au volant BIS**
- **Suspension permis pour consommation de cannabis au volant (ter)**

Dans le sujet bissé, ouvert par Chaber, suite à la fermeture du sujet initial, @LESEMAPHORE intervenait au vu du chapitre de la partie législative (articles L.235-1 à L.235-5) et du chapitre de la partie réglementaire (article R.235-1 à R.235-13) du Code de la route en reprenant mon intervention du sujet initial qui faisait référence à l'article L.235-2 du Code de la route et en citant un arrêt de la Cour de cassation ([Cass. Ch. Crim., 12 mars 2025, pourvoi n° 24-82.925](#)).

Dans le sujet ter ouvert aussi par Chaber, suite à la fermeture du bis, ce dernier rappelait la fâcheuse habitude de Marck.ESP de fermer et supprimer les sujets qui ne lui convenaient pas où j'intervenais comme suit :

[quote]

@Chaber n'a pas menti @Marck.ESP ferme, si ce n'est supprime, les sujets qui ne lui conviennent pas.

En quinze jours au deux sujets homonymes s'ajoutent :

- [consistance d'un lot de copropriété](#)
- [Vote et délibération en ASL \(bis\)](#)
- [Vote et délibération en ASL](#)
- **Expropriation bout de terrain 40 m² (supprimé)**

Et ceci en criant (gras) dans le sujet homonyme bissé. L'on peut remarquer que ces dérives sont la cause d'une rancune tenace à mon encontre, à laquelle s'ajoute de la diffamation, parce que je lui rappelle, comme pour ce sujet, bissé et triplé, qu'il ne connaît pas certains sujets auxquels il s'invite, ce que les textes, la jurisprudence et d'autres intervenants le

prouvent.

Même un superviseur (janus2fr) s'est plaint de la disparition de sujets.

[/quote]

Cdt.

Par **Zénas Nomikos**, le **20/07/2025** à **16:35**

Bonjour Beatles,

je suis bien triste pour vous et vos élans de révolte quasi-permanents.

De plus je me sens vraiment importuné et exaspéré par vous.

Vous êtes un pauvre pécheur perdu! Convertissez-vous au Christ et ça ira mieux... Avez-vous déjà entendu parler de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ?

Bon dimanche malgré tout.

Zénas

Par **Chaber**, le **20/07/2025** à **18:03**

@Zenas Nomikos

Moi aussi j'ai été censuré par Mark-ESP sur les sujets mentionnés par Beatles alors que mes réponses étaient justifiées et confirmées par Le Sémaphore spécialiste

Les dossiers sont supprimés systématiquement lorsque les réponses ne conviennent pas à Mark-ESP. Ce sujet sera également supprimé. surtout après votre intervention stupide qui n'a rien à voir sur un site juridique

[quote]

Vous êtes un pauvre pécheur perdu! Convertissez-vous au Christ et ça ira mieux... Avez-vous déjà entendu parler de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ?

[/quote]

Par **Zénas Nomikos**, le **20/07/2025** à **18:32**

Bonjour Chaber,

je vous cite :

[quote]

vos intervention stupide qui n'a rien à voir sur un site juridique[/quote]

je suis bien d'accord avec vous : mon intervention n'est pas juridique et donc inappropriée.

Alors pourquoi un tel comportement de ma part?

Tout simplement parce que je suis désespéré par les administrateurs de Légavox qui refusent de supprimer le compte de Beatles.

Je trouve cette situation cocasse : c'est précisément sur un forum juridique que l'on refuse de faire respecter les règles et l'ordre. Bienvenue sur Légavox : vous pouvez faire n'importe quoi on ne bougera pas le petit doigt! Vous faites ce que vous voulez et il n'y a pas de limites à vos comportements. Super! C'est donc la loi de la jungle : les méchants font la loi et personne trouve à y redire ou à faire!

@+

Zénas

Par **beatles**, le **20/07/2025** à **18:59**

@Zénas sur l'inutilité de certaines de vos interventions je citerais celle du sujet [Absence d'eau chaude logement](#) dans lequel Marck.ESP a supprimé mon intervention qui vous « ciblait », ce qui m'avait amené à ouvrir le sujet **Intervention supprimée et fermeture du sujet** , lui-même supprimé, que je réitère ci-dessous :

Bonjour,

Une nouvelle fois un superviseur « masqué » :

[quote]

Absent quelques temps, administration du site informée (°_°)

[/quote]

... à supprimé mon intervention initiale, que j'avais archivée par prudence, dans le sujet « [Absence d'eau chaude logement](#) » qu'il a verrouillé...

M. Jérôme Chambron @Monsieur Marck.ESP signe :

[quote]

Absent quelques temps, administration du site informée (°_°)

[/quote]

Il ne fait donc pas partie de l'administration.

Nonobstant certaines de vos qualités, je ne vois pas en quoi vous seriez harcelé par le fait que @Pierrepauljean vous fasse remarquer que de renvoyer systématiquement à l'ADIL ne répond pas, dans la presque totalité des cas, à la question posée mais ressemblerait plutôt à un botté en touche.

En revanche votre post peut être considéré comme une menace en plus de vouloir interdire à autrui ce que vous revendiquez et le droit à la contradiction.

Cdt.

...

Je ne doute pas que Pierrepauljean ne pourra pas infirmer cette manipulation.

Par **Zénas Nomikos**, le **20/07/2025** à **19:06**

Allo les administrateurs de Légavox! SUPPRIMEZ UNE BONNE FOIS POUR TOUTES LE COMPTE DE BEATLES : ça suffit! y en a marre! Ras le bol! VOUS COMPRENEZ???

MARRE RAS LE BOL SUPPRIMEZ LE COMPTE DE BEATLES SUPPRIMEZ LE COMPTE DE BEATLES!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

@BEATLES : ARRETEZ VOUS!!! ARRETEZ VOTRE HARCELEMENT PUBLIC!!!!

Vous êtes l'ennemi public numéro 1 SUR LEGAVOX QUE VOUS ALLEZ TUER A VOUS TOUT SEUL!!!!

VOUS COMPRENEZ???

VOUS ALLEZ TOUS NOUS TUER AVEC LA DISPARITION PROGRAMMEE DE LEGAVOX!!!

Par **Zénas Nomikos**, le **20/07/2025** à **19:07**

SUPPRIMEZ LE COMPTE DE BEATLES!!!

@BEATLES : ARRETEZ VOUS STOP!!!

Par **Rambotte**, le **20/07/2025** à **19:49**

Mais qui est Administrateur ?

Je crois ne voir au maximum que des Superviseurs, sans pouvoir d'exclusion de membres si j'ai bien compris.

Par **janus2fr**, le **20/07/2025** à **20:09**

De toute façon, il est impossible d'empêcher quelqu'un d'intervenir sur un Forum. Supprimer un compte, et après ? La personne peut aussitôt en recréer un nouveau...